

BAR-TH-125 / Système de ventilation mécanique contrôlée double flux autoréglable ou modulé

1. Domaine d'application

- Bâtiments résidentiels existants de plus de 2 ans
- Travaux soumis à RGE valide à la date d'acceptation du devis (depuis le 1/01/2021)
- **MaPrimeRénov'** :
 - RGE également requis à la date de réalisation des travaux
 - Aide **ouverte uniquement aux personnes physiques** possédant la pleine propriété du bien

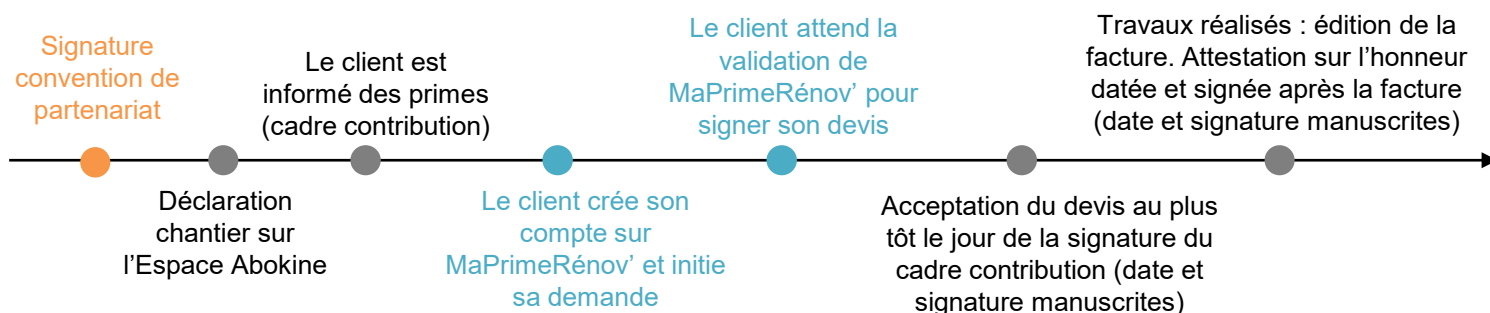
2. Critères d'éligibilité

- **Opération soumise à validation préalable du produit posé par Abokine en amont du chantier**
- **Installations individuelles : caisson double flux ou modulé :**
 - >> Système modulé lorsque les bouches d'extraction sont hygroréglables (bouches de la même marque que le caisson)
 - Caisson de ventilation doit être de classe d'efficacité énergétique A ou supérieure
 - Echangeur présente une efficacité thermique mesurée selon la norme **NF EN 13141-7** > à 85% ou est certifié **NF 205**
- **Installations collectives (plusieurs logements desservis) : caisson double flux uniquement :**
 - Echangeur statique est collectif et a une efficacité \geq à 75 % selon les normes **NF EN 308** ou **NF EN 51-763** ou dispose d'une **certification Eurovent Certified Performance Echangeurs à plaques air-air (AAHE)** ou **Echangeur régénératif (AARE)**

Voir le cumul des opérations possible dans notre boîte à outils chauffage sur notre site www.abokine.com

Lors du **1^{er} usage d'un produit**, nous fournir la **documentation technique associée avant la réalisation du chantier** pour en vérifier l'éligibilité et ses conditions d'utilisation.

3. Rappel de la chronologie du dossier



4. Paiement de la prime et bonification

- Montant de la prime bonifié sous conditions de ressources
- **Fournir l'ensemble des avis d'imposition** rattachés à l'adresse du chantier (à titre de justification)

CEE	Option la + fréquente : « Paiement classique » Vous déduisez la prime de la facture (en déduction du TTC).	« Abokine paie mon client » Vous ne déduisez pas la prime de la facture.
MaPrime Rénov'	Vous ne déduisez pas MaPrimeRénov' de votre facture.	

5. Contrôle du chantier

- Opération qui fait l'objet de contrôle aléatoire : vérification de la conformité du chantier et des documents qui constituent le dossier : cadre contribution, devis et facture.
- Originaux papiers des pièces justificatives suivantes à conserver pendant 10 ans : cadre contribution si version papier, devis, facture et attestation sur l'honneur.

Le client ne peut bénéficier d'une nouvelle prime pour la même opération et le même bâtiment pendant 17 ans

Informations sur l'entreprise

- 1 Raison sociale + SIRET + RGE date de signature devis + coordonnées entreprise
- 2 Si sous-traitance : raison sociale + SIRET

Informations sur le client

- 3 Nom + prénom + adresse du bénéficiaire (un seul bénéficiaire possible)
Si personne morale : nom + prénom + fonction du signataire manuscrits
- 4 Adresse du chantier
Si possible, préciser les références cadastrales de l'habitation (parcelle + section)

Informations sur l'opération

- 5 Intitulé de l'opération : « Mise en place Système de ventilation mécanique contrôlée double flux autoréglable ou modulé »
- 6 Faire apparaître le descriptif complet de l'installation :
 - Dans le cas d'une installation individuelle :**
 - Les marque, modèle, référence et type des bouches d'extraction (salle de bains, cuisine, séjour, etc.)
 - La classe énergétique du caisson de ventilation double flux
 - L'efficacité thermique de l'échangeur mesurée selon la **norme NF EN 13141-7** ou faisant référence à la certification **NF 205** ou équivalent
 - La surface habitable
 - Dans le cas d'une installation collective :**
 - Les marque et référence et efficacité énergétique de l'échangeur statique déterminée selon la **norme NF EN 51-763** ou **NF EN 308**, ou faisant référence à la certification **Eurovent Certified Performance** Echangeurs à plaques air-air (AAHE) ou Echangeur régénératif (AARE) du matériel
 - Le nombre de logement(s) desservi(s)

Mention de la prime en toutes lettres (facultative)

- 7 "Prime Certificats d'Economies d'Energie Abokine » avec le montant associé

Validation du devis

- 8 Date d'acceptation et signature du client (mentions manuscrites) obligatoires
>> mentions qui doivent impérativement être apposées de la main du client
Si personne morale : nom + prénom + fonction du signataire manuscrits + tampon de l'entreprise

MaPrimeRénov' : attendre la validation de l'Anah avant de faire signer le devis

1 CHAUFF NANTAIS
10 rue des palmiers 44000 Nantes
contact@chauff.com
02 40 41 42 43 / www.site.com
SIRET n°
RGE n°

2 Travaux réalisés par la société CHAUFF & Co
SIRET n°

3 Madame Josiane MICHU
3 allée des passants 44200 Nantes

4 Adresse des travaux :
800 rue des fleurs 44300 Nantes

5		p.u	Quantité	Total HT
	Mise en place d'un système de ventilation mécanique contrôlée double flux autoréglable ou modulé			
	Fourniture	2500	1	2500

6 Installation individuelle / collective :

Pour le caisson :

Marque :

Modèle :

Référence :

Classe énergétique :

Efficacité thermique de l'échangeur (indiv.) ou efficacité énergétique de l'échangeur statique (collec.) :

Pour les bouches d'extraction :

Marque :

Référence :

Pièces concernées :

Surface habitable (indiv.) ou nb logement(s) desservi(s) (collec.) :

	Main d'œuvre	10	8	800
--	--------------	----	---	-----

7 Prime Certificats d'Économies d'Énergie Abokine d'un montant de 1000 €

2 possibilités pour le paiement de la prime

8 Le 10 avril 2021
bon pour accord

La signature et le bon pour accord ne sont demandés que pour le devis.

MaPrimeRénov' : attendre la validation de l'Anah avant de faire signer le devis.

Paiement au client par Abokine		Avance de la prime par l'artisan	
Total HT	3300 €	Total HT	3300 €
TVA 20%	660 €	TVA 20%	660 €
Total TTC	3960 €	Total TTC	3960 €
Reste à payer	3960 €	Prime CEE	-1000 €
		Reste à payer	2960 €